Newsletter sur la Coopération Mondiale

CIAS
Conseil International d'Action Sociale

Décembre 2017

Ce dernier numéro de 2017 présente les points saillants de la récente réunion du Conseil d'administration du CIAS qui s'est tenue à Madrid, en Espagne. La réunion a été une occasion importante de discuter de la mise en œuvre du Programme mondial 2016-2020 du CIAS, d'en tirer des conclusions et de proposer des ajustements politiques.

Ce numéro inclut aussi une contribution de Krzysztof Hagemejer de Pologne, membre distingué du CIAS. Son article est consacré aux objectifs déclarés et aux résultats réels des réformes des retraites en Europe et aux questions de viabilité financière.

Comme d'habitude, nous proposons aussi des informations sur les nouveaux livres intéressants pour nos lecteurs.

L'éditeur

suite page 2

ZOOM

La réunion annuelle du Conseil d'administration du CIAS 2

Les réformes des retraites en Europe: objectifs déclarés, résultats réels et la voie de sortie 3

suite de la page 1

La réunion annuelle du Conseil d'administration du CIAS

La réunion annuelle du Conseil d'administration du CIAS s'est tenue les 22 et 23 octobre 2017 à Madrid, Espagne. Les présidents régionaux du CIAS sont membres de droit du Conseil d'administration, ainsi que le président, le vice-président et le trésorier. Ces réunions annuelles sont l'occasion pour cet organe de décision du CIAS d'examiner les programmes existants et de déterminer les domaines d'activités futurs proposés. La réunion a été présidée et conduite par **Eva Homberg-Herrström**, Présidente du CIAS.

La réunion a débuté par un moment de silence à la mémoire de Miloslav Hetteš, l'ancien Président de ICSW-Europe (Slovaquie), décédé en janvier 2017. Les participants se souviennent de lui avec affection.

Le Conseil a chaleureusement souhaité la bienvenue au nouveau trésorier du CIAS, M. Emmanuel Ndlangamandla du Swaziland (Directeur exécutif de l'Assemblée de coordination des ONG CANGO), qui a récemment assumé ses nouvelles fonctions au sein du CIAS.

Au cours du débat de fond sur l'ordre du jour proposé, les participants se sont concentrés sur les questions les plus urgentes auxquelles l'Organisation est confrontée, en essayant d'identifier les options et les solutions politiques existantes. Le rapport annuel de l'année civile précédente et la compilation des états financiers de 2016, soumis à l'avance aux participants, ont été approuvés (le rapport annuel est disponible sur le site Web : icsw.org).

A l'aide du modèle SWOT (***S**trength, **W**eaknesses, **O**pportunities and **T**hreats*, soit l'analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces), les participants ont pu découvrir de nouvelles possibilités et suggérer des façons novatrices d'améliorer la stratégie et le fonctionnement de l'organisation, de relever les défis dans chacune des directions susmentionnées et de "se regarder soi-même" à l'aide d'une perspective stratégique. Ils ont également abordé des questions fondamentales découlant de la mise en œuvre du Programme mondial 2016-2020 du CIAS. La nécessité de se concentrer constamment sur les dimensions sociales, économiques et environnementales de toutes les activités du CIAS, dans le monde entier, a été soulignée comme une priorité importante.

Les participants à la réunion se sont également prononcés en faveur de l'adoption d'approches prospectives pour faire face aux questions émergentes du programme mondial de développement social, ainsi que de l'analyse des enseignements tirés des pratiques régionales existantes. Il a été estimé que le transfert de nouvelles approches politiques prometteuses utilisées par une région particulière du CIAS à d'autres régions serait un signe d'apprentissage mutuel et d'enrichissement mutuel, et devrait être activement encouragé.

Le Conseil a également examiné les préparatifs de la Conférence mondiale conjointe sur le travail social, l'éducation et le développement social, qui doit se tenir du 3 au 7 juillet 2018 à Dublin (Irlande). Il a été souligné que cet événement constitue une excellente occasion d'organiser pendant cette conférence un colloque international pour commémorer le 90e anniversaire du CIAS (créé en 1928 à Paris). La riche histoire de notre organisation, ses activités qui s'étendent au-delà des frontières géopolitiques et qui visent à améliorer la condition humaine et le bien-être face aux incertitudes et aux risques socio-économiques, offre une occasion appropriée de présenter les points saillants des thèmes prioritaires au fil des ans, de présenter certains résultats de notre activisme transnational et de mettre l'accent sur les possibilités et les défis existants dans le monde d'aujourd'hui.

Les réformes des retraites en Europe: objectifs déclarés, résultats réels et la voie de sortie

Par Krzysztof Hagemejer

Krzysztof Hagemejer, membre distingué du CIAS, est professeur à l'Université des sciences appliquées de Bonn-Rhein-Sieg, Allemagne. Il enseigne également au Collegium Civitas, à Varsovie et à l'École supérieure de gouvernance de Maastricht.

K. Hagemejr a été un membre clé de l'équipe du BIT qui a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la nouvelle norme internationale du travail, la Recommandation n°202 concernant les niveaux nationaux de protection sociale.

Introduction

Ce court article est basé sur les recherches de l'auteur présentées au fil des années dans un certain nombre d'études (Hagemejer 2005,2009,2012,2016, Hagemejer et Woodall 2014). Dans les trois parties suivantes, il examine les origines de la vague de réformes des retraites entreprises dans de nombreux pays au cours de la seconde moitié des années 1990 et au début du siècle, les résultats escomptés, en particulier du point de vue de l'adéquation des retraites, puis les changements souhaités et possibles des systèmes de retraite réformés.

I. Pourquoi se tourner vers les cotisations déterminées et la privatisation?

Le programme de réforme des pensions de vieillesse en Europe au cours des dernières décennies, qui a été recommandé par les institutions financières internationales mais également encouragé par un certain nombre d'experts nationaux, peut être résumé en trois objectifs principaux:

- Limiter la croissance des dépenses de retraite financées par les fonds publics à long terme,
- Accroître le rôle du préfinancement dans le financement des pensions de vieillesse,
- Accroître le rôle du secteur privé dans la livraison de pensions de vieillesse.

Ces objectifs, par l'abaissement de la taille et du champ d'application des garanties publiques de retraite, ont été considérés comme un moyen de faire face à la "crise de la vieillesse", mais ils devraient également être considérés comme faisant partie d'un programme plus large visant à réduire l'ampleur de l'État et les dépenses publiques, à réduire les possibilités d'intervention et de redistribution publiques et à accroître le rôle du secteur privé et des marchés.

Les objectifs susmentionnés peuvent ne pas être compatibles avec les stratégies de politique sociale qui mettent sur un pied d'égalité l'adéquation et la viabilité des pensions lors de la formulation des objectifs

politiques. La notion "d'adéquation" a longtemps été absente des recommandations et des stratégies de réforme des retraites préconisées dans de nombreux pays européens. Ceci les distingue des politiques sociales européennes traditionnelles et de toutes les approches fondées sur l'adoption de certaines normes d'adéquation des prestations, comme celle suivie par l'OIT (basée, dans le cas des retraites, sur les normes de niveau de prestations fixées par les Conventions 102 et 128), comme celle acceptée par les pays ayant ratifié la Charte sociale européenne, ou le Code européen de l'emploi.

Afin d'atteindre ces objectifs, les réformateurs recommandent généralement l'introduction de régimes de retraite obligatoires, gérés par le secteur privé, d'une taille significative (le "deuxième pilier"). Cela est censé contribuer à la réalisation des trois objectifs. En outre, ce qu'il reste des régimes de retraite "pré-réforme" existants financés sur la base d'une rémunération (le "premier pilier") a dû être réduit par des réformes "paramétriques", c'est-à-dire des taux de remplacement réduits, des conditions d'éligibilité plus strictes, des âges de départ à la retraite plus tardifs et des dispositions d'indexation réduites. En outre, il a été recommandé de constituer le "troisième pilier", c'est-à-dire un système de retraite volontaire pour les personnes à revenu élevé.

Pourquoi le passage aux cotisations déterminées et la privatisation a-t-il connu un tel succès en Europe centrale et orientale (bien qu'un certain nombre d'autres pays européens aient également opté pour des réformes radicales)? Les pays en transition d'une économie planifiée centralisée à une économie de marché ont fourni un terrain d'essai parfait pour le programme de réforme susmentionné. Dans ces pays, les pensions publiques de sécurité sociale étaient pratiquement la seule source de revenu de vieillesse, sans possibilité de dispositions complémentaires pour les personnes à revenu plus élevé. Les systèmes de pension étaient généralement très redistributifs, offrant de faibles taux de remplacement pour ceux qui avaient des revenus élevés. Il y a donc eu un fort appui de la part des salariés à revenu moyen et élevé en faveur d'un changement vers une augmentation des pensions liées aux revenus et aux cotisations. En outre, bon nombre de ces pays étaient en train de passer par une libéralisation et une privatisation à grande échelle de leurs économies. Par conséquent, pour de nombreux architectes des transitions, la privatisation au moins partielle de leurs régimes de retraite semblait un élément logique des réformes économiques. Dans certains de ces pays, les défaillances de la gouvernance affectant les régimes publics de sécurité sociale (et de nombreuses institutions publiques en général) ont renforcé l'appui à la privatisation. Ces pays ont tardivement commencé à subir les conséquences négatives de la réglementation laxiste ("libérale") de leur secteur privé et de leurs marchés financiers (finance et capitaux), ainsi que des normes peu rigoureuses en matière d'éthique commerciale et de gouvernance d'entreprise dans les secteurs privés émergents.

L'allié naturel du programme de réforme des retraites de la Banque mondiale a été le secteur financier - les banques, les compagnies d'assurance et d'autres candidats potentiels qui profitent des régimes de retraite entièrement financés et gérés par le secteur privé (et en particulier des régimes obligatoires). Le secteur des services financiers était la partie la plus sous-développée des économies en transition au début des années 1990, mais c'est aussi celle qui a connu la plus forte croissance depuis. Par ailleurs, dans la plupart des pays en transition en question, la part de ce secteur détenue par les grandes banques et compagnies d'assurance internationales augmentait rapidement (et continue de croître aujourd'hui). Ce n'est donc pas un hasard si, partout, les représentants de ce secteur ont été les groupes de pression les plus actifs en faveur de la réforme des retraites, ce qui s'est traduit par une part importante de capitalisation anticipée et par la privatisation

des retraites. La participation obligatoire aux fonds de pension privés - préconisée dans le cadre du programme de réforme de la Banque mondiale - a certainement été l'un des aspects les plus juteux pour le secteur financier. Au cours des débats sur la réforme dans tous ces pays, on a pu constater que de nombreux séminaires et conférences ont été organisés et parrainés par des sociétés financières nationales et internationales pour réunir les experts de la Banque mondiale présentant son programme de retraite. Ce secteur exerçait également un lobbying actif dans les parlements au cours des discussions sur les projets de loi de réforme. L'efficacité de ce lobbying semblait toutefois être positivement corrélée à la manière dont les secteurs financiers se comportaient dans les pays: le lobbying était beaucoup moins efficace en République tchèque, qui a connu un certain nombre de problèmes financiers et de marchés des capitaux dus à la mauvaise gouvernance et au manque de transparence du cadre réglementaire ; il était beaucoup plus efficace en Hongrie et en Pologne, deux pays qui se félicitaient de leurs normes de gouvernance et de transparence, relativement plus élevées dans leurs réglementations respectives des services financiers et des marchés des capitaux.

La Banque mondiale n'a pas imposé de réformes en Pologne, en Hongrie et dans d'autres pays de la région et vient d'introduire le plan intellectuel (*intellectual blueprint*). Les pressions extérieures provenaient plutôt d'un contexte plus large de marchés financiers et de marchés des capitaux internationaux. Cela s'est reflété dans le fait que les agences de notation internationales considéraient les réformes des retraites qui suivaient le plan directeur de la Banque mondiale comme un signe d'une gouvernance financière responsable. De nombreux pays de la région avaient une dette extérieure importante ; tous avaient désespérément besoin d'investissements étrangers, car un financement extérieur considérable était nécessaire pour reconstruire et restructurer leur économie, ce qui contribuait également à stabiliser leurs taux de change. Cela a rendu les futurs des pays très dépendants de leur notation internationale.

Il y a donc eu un fort soutien de la part des personnes à revenu moyen et élevé en faveur d'un changement vers plus de réformes, mais les réformes effectives ont été conformes au programme de réforme de la Banque uniquement parce qu'il y avait un soutien actif de la part des secteurs de la société qui seraient les gagnants du processus de réforme. Deux groupes importants militent activement en faveur de réformes des retraites. Le premier groupe est la classe moyenne supérieure émergente, bien éduquée, gagnant plus que la moyenne et ayant des aspirations et de bonnes perspectives d'augmentation de leurs revenus à l'avenir. Ils ont été les plus grands perdants des régimes de retraite fortement redistributifs d'avant la réforme et, ce qui n'est pas surprenant, ils ont opté pour un régime de retraite purement lié aux revenus. De plus, ils avaient également intérêt à limiter leurs cotisations obligatoires afin de se donner le plus de latitude possible pour faire des choix individuels quant au montant - et à l'arrangement institutionnel - qu'ils épargneraient en vue de la retraite. Ce groupe n'est pas nécessairement en faveur d'un pilier obligatoire à capitalisation intégrale, mais l'illusion de la concurrence et du choix individuel, qui accompagnait les fonds de pension gérés par des fonds privés, même dans le cadre d'un système d'épargne obligatoire, l'a rendu suffisamment attrayant pour obtenir un soutien de la classe moyenne. Ce groupe n'était pas bien organisé, bien que divers partis libéraux aient joué un rôle dans tous les pays concernés pour promouvoir des réformes radicales des retraites. Pourtant, il était - et est toujours - assez bien représenté par les médias qui étaient exceptionnellement occupés à ébranler la confiance dans les systèmes publics de sécurité sociale, à annoncer leur "faillite" et à faire de l'épargne individuelle une solution au problème du vieillissement et de la sécurité des revenus des personnes âgées.

II. Implications: affaiblir l'adéquation et la soutenabilité sociale en quête de

viabilité financière - est-ce ce que les sociétés veulent?

Si l'on analyse les résultats récents des projections des tendances futures des dépenses de retraite dans tous les pays membres de l'Union européenne, on constate qu'il n'y a pas de "crise inévitable des retraites" due au vieillissement de la population. Au contraire, la plupart des pays ont adopté des réformes qui contrebalancent en totalité ou du moins dans une large mesure les effets de coût des changements démographiques escomptés. Certains pays semblent avoir plus de succès à cet égard que d'autres, où il reste évidemment encore des choses à faire et des réformes à entreprendre. Dans certains pays, on peut même voir que les ratios prévisionnels des dépenses de retraite par rapport au PIB devraient diminuer et que les réformes entreprises pourraient donc avoir dépassé les prévisions (voir, par exemple, les projections de la direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne (2015)).

La question est de savoir, si ces projections se concrétisent, si l'effet attendu des réformes et des changements prévus se produira. Dans de nombreux pays qui entreprennent des réformes radicales, les taux de remplacement seront sensiblement réduits, avec un risque accru de pauvreté à la retraite pour les futures cohortes de retraités (voir les rapports sur l'adéquation des pensions préparés par le Comité de la protection sociale de l'UE; le dernier rapport pour l'Union européenne en 2015). Lorsque les gens se rendent compte que les systèmes de retraite ne répondent pas à leurs attentes en termes de protection adéquate et équitable, les réformes peuvent être inversées. Dans une certaine mesure, cela s'est déjà produit partiellement en Pologne, en Hongrie, en Slovaquie et dans un certain nombre d'autres pays - bien que ces renversements de réformes aient été opérés pour des raisons budgétaires et n'aient pas entraîné de changements significatifs en ce qui concerne l'adéquation future des prestations.

Alors que les normes internationales convenues en matière de sécurité sociale (conventions de l'OIT et code européen ou sécurité sociale) mettent l'accent sur la protection des personnes dont les salaires sont moins élevés et dont la carrière est plus courte, la plupart des récentes réformes des régimes de retraite contributifs visent d'abord et avant tout à réduire les taux de remplacement, précisément pour les personnes dont la carrière est plus courte et interrompue. Ce groupe de personnes (les femmes prédominent dans ce groupe) peut ne pas bénéficier des éléments contributifs de la protection des systèmes de retraite qui sont largement reconnus comme adéquats. Si les réformes ont éliminé dans une large mesure la redistribution de nombreux régimes de retraite contributifs, cela n'a pas été suffisamment compensé par le renforcement des dispositions non contributives telles que le revenu de base ou les garanties minimales de pension et d'autres mécanismes similaires.

Certaines de ces réformes devraient donc être réexaminées pour voir dans quelle mesure elles allaient trop loin, en supprimant les éléments entièrement redistributifs et, partant, la protection accordée aux membres les plus faibles de ces régimes des parties contributives des régimes publics de retraite. Il faut également voir comment renforcer les garanties non contributives de diverses natures, telles que les pensions de base de l'État, qui peuvent être universelles ou soumises à des conditions de ressources, et toutes les différentes formes de subventions aux cotisations qui peuvent compenser au moins partiellement les carrières plus courtes et éclatées à la suite de périodes prolongées de garde d'enfants et de soins aux membres malades ou âgés de la famille ou à la suite de périodes de chômage prolongées. Ces examens devraient être entrepris conformément à la recommandation no.202. En adoptant cette recommandation, tous les pays se sont engagés à garantir à toutes les personnes âgées dans leur pays une sécurité de revenu de base, à un niveau leur permettant de vivre dans la dignité.

III. La voie de sortie: établir un plancher pour la sécurité du revenu de vieillesse par le biais de pensions non contributives et universelles des citoyens

Au cours des deux dernières décennies, on peut observer une expansion importante et un rôle croissant - pas seulement dans les pays en développement - des pensions non contributives de toutes sortes - universelles, soumises à des conditions de ressources ou soumises à des conditions de retraite.

Les pensions de vieillesse universelles - ou pensions de citoyens - sont les plus efficaces en termes de couverture et protègent ainsi ceux qui ne sont pas suffisamment couverts par les régimes contributifs. Toutefois, même les régimes fondés sur le revenu peuvent couvrir la majorité des personnes âgées, si le seuil de revenu est fixé à un niveau relativement élevé (voir les cas du Danemark et de la Norvège, mais aussi de l'Afrique du Sud). Les pensions de vieillesse sud-africaines constituent un cas digne d'intérêt. Avec leur niveau de pension relativement élevé, leur seuil de revenu relativement élevé et leur couverture étendue, combinés à d'autres allocations sociales (allocation d'invalidité et allocation pour enfant à charge), ce régime de pension est réputé pour avoir un impact très important sur la réduction des niveaux de pauvreté, entre autres impacts sociaux positifs. Il existe en Afrique du Sud des plans visant à supprimer les tests de revenu et à rendre la pension de vieillesse universelle. C'est d'autant plus important qu'en Afrique du Sud - malgré les débats qui au cours des deux dernières décennies - il n'y a toujours pas de régime obligatoire de retraite contributif de la sécurité sociale; il n'existe que des régimes d'épargne professionnelle - la plupart d'entre eux ne versent pas de pension mais seulement une somme forfaitaire à la retraite.

Les pensions non contributives sont certainement un élément nécessaire dans tout système de pension national. Dans les pays où l'économie informelle est très développée, une large couverture et la garantie effective d'un revenu de base aux personnes âgées ne peuvent être assurées que par le biais de pensions sociales non contributives. Mais également, dans les pays où une partie relativement importante de la population est couverte par des régimes de retraite contributifs, il y aura toujours ceux qui n'auront pas été en mesure de cotiser suffisamment longtemps pour assurer une pension adéquate à la retraite. Plus particulièrement dans les pays où les principaux régimes contributifs sont à cotisations définies (ou à prestations définies mais purement liés aux revenus et où les gains de carrière sont utilisés comme référence dans le calcul des pensions), la pension non contributive en tant que niveau de base ou "zéro" est indispensable pour atteindre les objectifs multiples des régimes de pension décrits par Barr et Diamond (2008) dans leur ouvrage.

Peu de gens se souviennent que la publication de 1994 de la Banque mondiale intitulée "Éviter la crise de l'âge d'or", qui a introduit l'approche à piliers multiples, considérait les pensions non contributives comme la solution préférable pour le premier niveau public du système de retraite (Banque mondiale 1994, p. 239-240). Par la suite, toutefois, le débat et les réformes qui en ont résulté se sont entièrement concentrés sur l'élaboration de régimes à cotisations obligatoires liées aux revenus et, de préférence, à cotisations définies, tant pour le premier que pour le deuxième niveau. Ce n'est qu'après que les systèmes de retraite réformés d'Amérique latine et d'Europe centrale et orientale sont devenus de plus en plus visibles que ces régimes purement liés aux revenus et aux cotisations ont été considérés comme incapables d'assurer l'objectif de prévention de la pauvreté des systèmes de retraite. En outre, les incitations prétendument fortes à cotiser à des régimes à cotisations définies ne réduisaient pas réellement les écarts de couverture des retraites. L'attention s'est ensuite de nouveau portée sur les pensions non contributives, ce qui a eu lieu quinze ans plus tard, notamment dans l'importante publication de la Banque mondiale intitulée "Closing the Coverage Gap", qui se

concentre uniquement sur le rôle des transferts non contributifs.

Les débats en cours (voir par exemple Kidd 2015) portent sur la question de savoir si ces pensions non contributives doivent être universelles (*citizen's pension*), soumises à condition de revenu ou de ressources ou au moins soumises à condition de pension. Très souvent, en raison de préoccupations d'ordre fiscal, les décideurs optent pour le test du revenu ou, à tout le moins, des retraites, oubliant que si de telles options peuvent contribuer à réduire la taille des dépenses de prestations, il existe d'autres coûts importants qui peuvent être supérieurs aux économies résultant d'une baisse des dépenses de prestations: les coûts fiscaux supplémentaires de l'administration et du travail social associés à un test de ressources efficace, et les coûts économiques et sociaux associés à l'introduction de conditions de revenus sur l'admissibilité augmentent les dissuasions et la stigmatisation.

Rappelons le point de vue de la publication "Prévenir la crise du troisième âge" en 1994 à ce sujet:
« Sur le plan administratif, il s'agit de la structure la plus simple, avec les coûts de transaction les plus bas, ce qui constitue un avantage important dans les pays en développement aux capacités institutionnelles limitées et aux systèmes d'enregistrement incomplets. Elle permet d'éviter les mesures dissuasives qui découragent de travailler et d'épargner, inhérentes aux régimes soumis à des critères de ressources. Sa couverture universelle contribue à garantir que les objectifs de réduction de la pauvreté sont atteints, assure un revenu de base à toutes les personnes âgées... et pourrait bénéficier d'un large soutien politique. (Banque mondiale 1994, p. 240) »

Les pensions universelles, qui couvrent tout le monde, combinées à un niveau lié aux revenus couvrant les personnes dont le revenu régulier est supérieur aux niveaux de subsistance et donc à la capacité contributive, s'avèrent très clairement être la meilleure combinaison pour atteindre les deux objectifs principaux d'un système national de pension, à savoir la prévention de la pauvreté chez les personnes âgées et le lissage de la consommation. Si la pension de base est universelle, il n'y a pas de contre-incitation à cotiser au volet contributif, car chaque cotisation se traduit par un revenu supplémentaire à la retraite (si le taux de rendement des régimes contributifs est suffisant). Le principal défi des prestations de retraite à caractère non contributif n'est pas leur viabilité en termes de coûts des prestations (il existe suffisamment de paramètres politiques - comme l'âge auquel le droit et le montant des prestations - qui permettent de contrôler les dépenses de prestations), mais plutôt leur viabilité en termes de garantie d'un financement budgétaire adéquat. Pour ce faire, il faut mettre en place des mécanismes juridiques et budgétaires qui permettraient d'éviter la discrétion et la volatilité politique dans l'allocation des ressources nécessaires pour financer ces régimes de retraite.

Lectures recommandées

Barr, N. et Diamond, P. (2008): Reforming Pensions - Principles and Policy Choices, Oxford University Press.

Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne (2015),"The 2015 Ageing Report: Economic and budgetary projections for the 28 EU Member States (2013-2060)", European Economy, 3|2015. Disponible à l'adresse: http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2015/ee3_en.htm

Union européenne (2015), « The 2015 Pension Adequacy Report: current and future income adequateacy in old age in the EU », Volumes I and II, Social Protection Committee and European Commission, Brussels 2015

Hagemejer (2005) « Des retraites viables, sûres et adéquates dans une société vieillissante. Dilemmes politiques », Polityka Spo? eczna, décembre 2005, pp. 11-17

Hagemejer, Krzysztof (2009) « Rights-based Approach to Social Security Coverage Expansion », in Holzmann, R.; Robalino, D. A. and Takayama, N. (eds.) « Closing the Coverage Gap: the Role of Social Pensions and Other Retirement Income Transfers ». Banque mondiale: Washington, pp. 57-72

Hagemejer, Krzysztof (2012) « Lessons from Pension Reforms », dans: Holzman, Palmer et Robalino eds.) « Régimes de pension non financiers à cotisations définies dans un monde en mutation », vol. I; pp. 111-114 (Banque mondiale, Washington)

Hagemejer, Krzysztof, Woodall, John (2014) « Comment trouver un équilibre entre l'adéquation de la couverture des régimes de retraite et la viabilité financière? » Revue australienne de pratique actuarielle, 01/2014;2.

Hagemejer, Krzysztof (2016) « Sécurité du revenu des personnes âgées dans les pays en développement », Politique sociale 1/2016, art. 26-30

Kidd, S. (2015) « Establishing Comprehensive National Old Age Pension Systems », KfW Development Bank, Materials on Development Financing No 8. Disponible à l'adresse: http://www.developmentpathways.co.uk/resources/establishing-comprehensive-national-old-age-pension-systems-2/

Banque mondiale (1994) « Prévenir la crise du vieillissement: Politiques pour protéger les personnes âgées et promouvoir la croissance »; Oxford University Press.

Nouvelles publications et liens - la découverte du mois

« Rattrapage? Mobilité intergénérationnelle et enfants des immigrants. » OCDE, Paris, 2017

Cette publication de l'OCDE comprend des travaux comparatifs entre pays et offre de nouvelles perspectives sur la question complexe de la transmission intergénérationnelle des désavantages pour les enfants d'immigrants nés dans leur pays d'origine.

« Les moteurs politiques et institutionnels de la politique de sécurité sociale en Afrique du Sud »

par Marianne S. Ulriksen et Sophie Plagerson, UNRISD, Genève, 2017
Ce document analyse les facteurs politiques et institutionnels qui façonnent la politique sociale en Afrique du Sud, en mettant l'accent sur la sécurité sociale.

Chers lecteurs et lectrices,

Dans le but d'améliorer la lecture de la Lettre sur la coopération mondiale, nous mettons à l'essai un format amélioré et plus succinct, à compter de janvier 2018. Nous espérons que la nouvelle lettre d'actualité mensuelle de la coopération mondiale sera aussi appréciée par le lectorat qu'elle l'a été au fil des années.

Je profite de l'occasion pour souhaiter à toutes nos lectrices et tous nos lecteurs une merveilleuse période des Fêtes et une très bonne et paisible nouvelle année!

Sergei Zelenev, Directeur exécutif et rédacteur en chef de la Lettre d'actualité mensuelle de la coopération mondiale

The content of this Global Newsletter may be freely reproduced or cited provided the source is acknowledged. The views do not necessarily represent policies of ICSW.

Newsletter Editor:
Sergei Zelenev, Executive Director
E-mail: szelenev@icsw.org,

Address:
ICSW, 5700 Arlington Ave.,
Bronx, New York, 10471 (US Office)

icsw@icsw.org
Website www.icsw.org

If you wish to cease receiving this newsletter, please click 'here' providing your name and email address